

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 21 juin 2016 portant dissolution de la brigade territoriale de Vezin-le-Coquet et modification corrélative de la circonscription de la brigade territoriale de Pacé (Ille-et-Vilaine)

NOR : INTJ1616168A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Vezin-le-Coquet est dissoute à compter du 1^{er} août 2016. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de Pacé est modifiée à la même date dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Pacé exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 21 juin 2016.

Pour le ministre et par délégation :

Le général de division,

adjoint au directeur des soutiens et des finances,

L. TAVEL

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Vezein-le-Coquet	Vezein-le-Coquet	(Dissolution)
Pacé	La Chapelle-des-Fougeretz L'Hermitage Montgermont Pacé Saint-Gilles	La Chapelle-des-Fougeretz L'Hermitage Montgermont Pacé Saint-Gilles Vezein-le-Coquet